

le Grenelle Environnement

La Trame verte et bleue en France métropolitaine

Enjeux et expériences



Comprendre p. 4

Mieux appréhender la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle.

Expliquer p. 6

Comment la Trame verte et bleue offre une réponse constructive à l'érosion de la biodiversité.

Témoigner p. 14

Régions, départements, communes, parcs naturels régionaux : des acteurs partagent leurs expériences.



La Trame verte et bleue, l'un des engagements phares du Grenelle Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie ! Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.



« Les intérêts des élus et des administrés se rejoignent ! »

Malgré la diversité des acteurs et l'ampleur de la tâche à accomplir, un consensus est-il apparu au sein du comop Trame verte et bleue du Grenelle Environnement ?

Le consensus s'est fait autour de deux idées fortes : la nécessité de se préoccuper de la biodiversité dite ordinaire alors que, pendant plusieurs décennies, c'est la biodiversité remarquable (espèces emblématiques, milieux naturels exceptionnels...) qui a mobilisé les initiatives et la volonté de préserver des espaces suffisamment étendus pour limiter la fragmentation des habitats.

Quel est l'intérêt pour un élu de s'engager dans une démarche Trame verte et bleue ?

En tant qu'élu moi-même, j'y vois un double intérêt. Tout d'abord, nous faisons partie de la biodiversité et nous dépendons d'elle. Ensuite, l'économie repose largement sur ce que la nature met à notre disposition (eau potable, alimentation, sols riches en humus...) et sur les services que les écosystèmes nous rendent (pollinisation, fertilisation des sols...). Le capital naturel est donc aussi un capital économique.

Quel est l'intérêt pour une commune et ses administrés ?

Les intérêts des élus et des administrés se rejoignent ! J'ajoute que mettre en place la Trame verte et bleue, c'est offrir un cadre de vie attrayant pour les populations et

un environnement favorable au développement des activités touristiques.

À votre avis, quelles sont les résistances que peuvent rencontrer des élus dans la mise en œuvre de la Trame verte et bleue ?

Tout d'abord des résistances culturelles qui nécessitent de faire connaître et partager la valeur environnementale. Pendant longtemps, on a pensé que l'on pouvait utiliser les ressources naturelles sans limitation. Par ailleurs, d'un point de vue pratique, il est nécessaire de créer des solidarités territoriales et intercommunales et donc d'avoir un esprit coopératif qui n'est pas toujours ancré dans les mentalités.

Que retenir-vous de ces deux années de travail ?

Ce travail a été passionnant et je pense qu'on a fait avancer les choses dans la prise en compte par le plus grand nombre du patrimoine naturel et de la nécessité de le préserver pour le bien commun. On a appris à dialoguer et, après plus de deux ans, les partenaires (élus, agriculteurs, forestiers, entrepreneurs, représentants d'associations...) partagent des objectifs communs. Désormais, il faut les atteindre.



Paul Raoult
sénateur et président
du comité opérationnel (comop)
Trame verte et bleue

UN COMITÉ OPÉRATIONNEL POUR DÉFINIR LA MISE EN ŒUVRE

Pour décliner l'engagement du Grenelle Environnement, le Gouvernement a créé un comité opérationnel (comop) Trame verte et bleue dont l'animation a été confiée au sénateur Paul Raoult. Avec un mandat de plus de deux ans entre fin 2007 et début 2010, le comité a proposé le socle législatif et un cadre pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.



La biodiversité, un capital menacé

La Trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. Mais comment définir cette biodiversité et en quoi est-elle menacée ?

BIODIVERSITÉ ORDINAIRE ?

La biodiversité dite ordinaire désigne cette biodiversité qui nous entoure au quotidien, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et chemins, dans les parcs urbains, etc. Bien qu'on l'ignore souvent en raison de sa proximité, cette biodiversité a autant d'importance que la biodiversité dite remarquable (milieux naturels exceptionnels, espèces emblématiques ou rares...), notamment par les services qu'elle rend directement ou indirectement à l'homme.

La biodiversité est un concept récent qui a pris de l'importance en 1992 au Sommet de la terre de Rio de Janeiro. Cette notion est complexe et simple à la fois. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur terre (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre ces organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres humains appartenons à une espèce – *Homo sapiens* – qui constitue l'un des éléments de la biodiversité.

La biodiversité, état des lieux

La biodiversité actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète.

Les premiers organismes connus datent de près de 3,5 milliards d'années. Environ 1,8 million d'espèces animales et végétales différentes ont été identifiées à ce jour. De l'ordre de 15 000 espèces nouvelles sont décrites chaque année. 5 à 100 millions peupleraient notre planète. C'est dire à quel point le travail de recensement est loin d'être terminé. Or, dans le même temps, les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition : 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction ! L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui présente chaque année sa *Liste rouge des espèces menacées dans le monde*, estime, en 2009, que 36 % des

espèces étudiées par leurs experts sont menacées dont 7 plantes sur 10, 1 amphibien sur 3, 1 mammifère sur 5 et 1 oiseau sur 8 ! Près de 2 % des espèces étudiées ont d'ores et déjà irrémédiablement disparu. Dans le contexte européen, la France est le 5^e pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple le scarabée pique-prune, le vison d'Europe...) après l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce.

Les milieux naturels ne sont pas épargnés. Sur l'ensemble de la planète, 60 % d'entre eux ont été dégradés au cours des 50 dernières années et près de 70 % sont exploités au-delà de leur capacité (tels les milieux forestiers). En France (métropole et outre-mer), environ 165 ha de milieux naturels et terrains agricoles (soit un peu plus de quatre terrains de football) sont détruits chaque jour, remplacés par des routes, habitations, zones d'activités. Cela équivaut à plus de 60 000 ha par an, soit un département comme le Savoie tous les 10 ans.

Les causes de son érosion

Des causes naturelles peuvent expliquer la disparition d'espèces et la perte de fonctionnalité des milieux mais l'érosion actuelle de la biodiversité est largement attribuable aux activités humaines. Au niveau international, cinq pressions majeures sur la diversité biologique – qui peuvent se conjuguer – ont été identifiées :

- la fragmentation (encadré) et la destruction des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, à

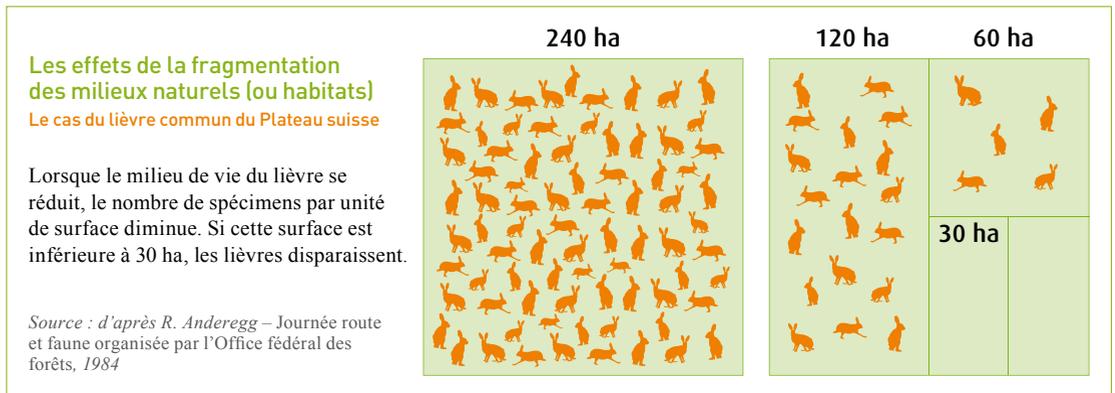
la culture intensive et au développement des infrastructures de transport : ceci affecte tout particulièrement les prairies, les zones humides, les tourbières ;

- l'exploitation non durable d'espèces sauvages (surpêche, déforestation...), renforcée notamment par le commerce illégal qui menace par exemple le thon rouge ou l'éléphant ;
- les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole ;

- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes comme le vison d'Amérique ou les jussies ;
- le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire. Le changement climatique pourrait entraîner la perte de 15 à 37 % des espèces vivantes d'ici 2050.

EN FRANCE,

on note également une perte de biodiversité liée à l'abandon d'activités agricoles extensives (déprise agricole en région méditerranéenne notamment), qui se traduit par une homogénéisation du paysage rural au détriment de la petite faune sauvage.



LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE NOS VIES : UN CAPITAL ÉCONOMIQUE

La biodiversité fournit des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, nourriture, médicaments, de nombreuses matières premières (charbon, gaz naturel, bois, fibres telles que laine, coton, chanvre, etc.). Les milieux naturels et les espèces animales et végétales nous rendent aussi de nombreux services :

- les abeilles, papillons, mouches... assurent la pollinisation des végétaux : 70 % des cultures (arbres fruitiers, légumes, épices, café, cacao...) en dépendent ;
- des espèces, comme le ver de terre, contribuent à la formation de sols fertiles ;
- les végétaux, en particulier dans les milieux humides, contribuent à l'épuration naturelle de l'eau en y puisant les éléments nécessaires à leur croissance ;
- les tourbières sont de véritables puits à carbone (stockage naturel) ;
- les zones humides permettent notamment de prévenir les crues et les inondations en stockant temporairement les eaux ;
- les milieux naturels et les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et améliorent notre cadre de vie, nous offrant autant de lieux pour se ressourcer, se promener, s'émerveiller...



Une politique pour répondre à l'érosion de la biodiversité

Réservoirs de biodiversité, infrastructures naturelles, projets socio-économiques, corridors écologiques... Autant de notions autour desquelles la Trame verte et bleue s'articule.

Réservoirs de biodiversité :

il s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

Équivalents d'usage : cœur de nature, zones noyaux, zones sources, zones nodales...

Corridors écologiques :

il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Équivalents d'usage : corridors biologiques, biocorridors.

Continuités écologiques :

c'est l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Trame verte et bleue : elle est constituée de l'ensemble des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est une démarche qui porte une ambition forte et structurante : celle d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, notamment dans les schémas de cohérence territoriale (ScoT) et dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Une infrastructure naturelle

La Trame verte et bleue entend enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en remettant en bon état des réseaux de milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

La Trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides...). Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment). La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent qu'on agisse partout où cela est possible : dans l'espace rural, au niveau des cours d'eau et dans les zones urbaines. Prenons quatre exemples.

↳ L'espace rural

Alors que l'agriculture intensive entraîne l'homogénéisation des paysages et des milieux, l'introduction ou la préservation d'éléments fixes du paysage (haies, talus, murets, bosquets, bandes enherbées, etc.) favorise la diversité biologique, en constituant des corridors écologiques.

↳ La construction d'une autoroute

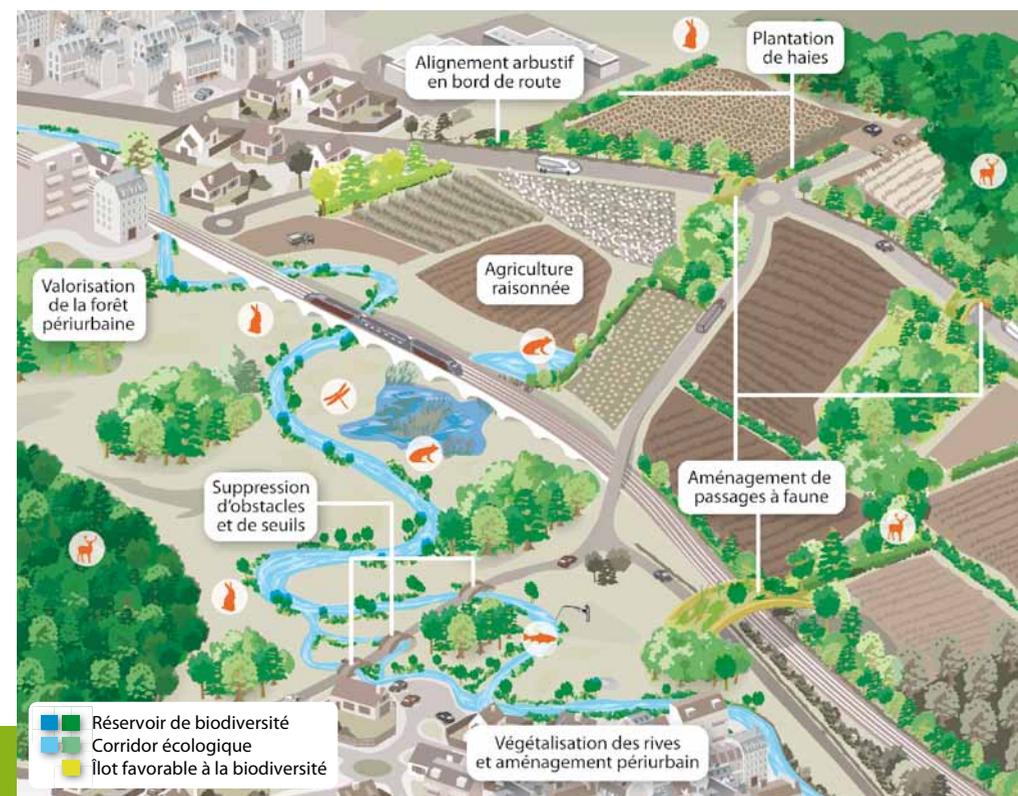
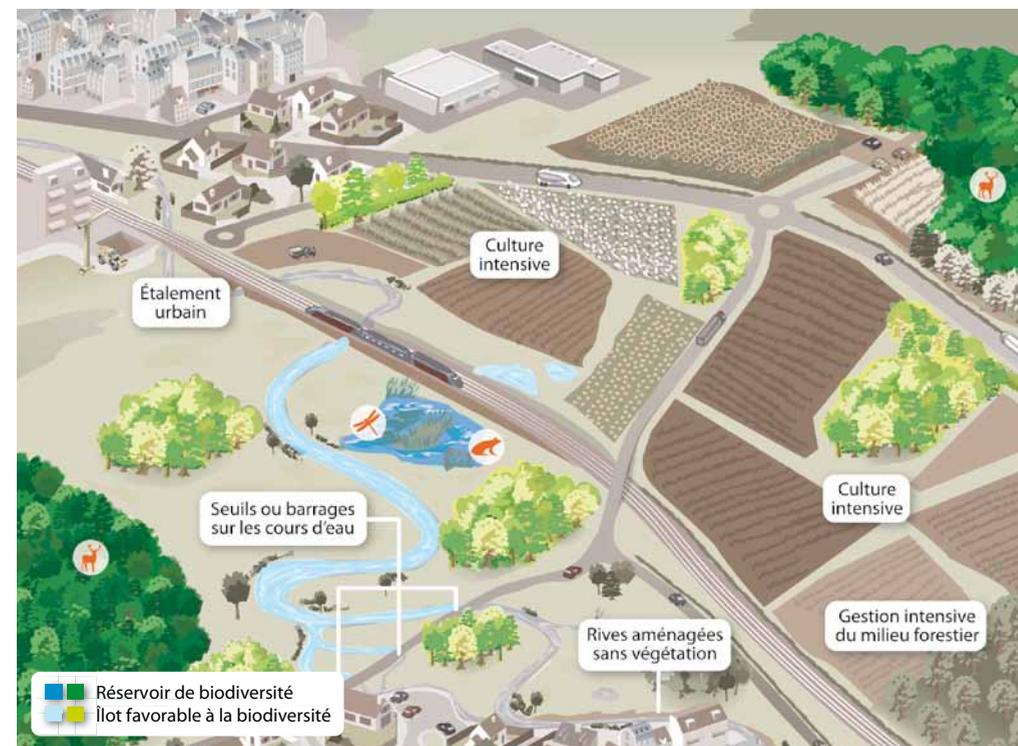
L'une des conséquences de la construction d'une autoroute est la séparation en deux d'un territoire. Les espèces animales (pensez au transport du pollen par les insectes par exemple) qui jusque-là pouvaient interagir, circuler librement, se reproduire, migrer en fonction de la disponibilité de l'alimentation sont alors bloquées par cet obstacle. L'aménagement de passages à faune (un pont végétalisé, un tunnel...), là où on a repéré qu'un corridor préexistait, permet de remettre en état des continuités écologiques.

↳ L'installation de clôtures de jardin

Dans les villes ou les quartiers, l'installation de clôtures pour délimiter les jardins crée des obstacles pour le déplacement et les interactions entre les animaux qui y vivent. En aménageant des ouvertures dans les clôtures, la petite faune (hérissons, mulots, crapauds...) peut se déplacer de jardin en jardin. Là encore, il s'agit de maintenir ou remettre en état des continuités écologiques.

Remettre en bon état les continuités écologiques

Paysage haut : territoire fragmenté (étalement urbain, développement des infrastructures de transport...) peu favorable à la biodiversité / **paysage bas :** aménagement du territoire en faveur de la remise en bon état des continuités écologiques.



► Les barrages sur les cours d'eau

La présence de barrages sur les cours d'eau (projets hydroélectriques, aides à la navigation...) peut constituer des obstacles pour la circulation des espèces (par exemple d'espèces migratrices comme le saumon, l'anguille, l'esturgeon...). L'aménagement d'ouvrages adaptés, comme des passes à poissons, permet aux espèces de franchir ces obstacles et d'assurer leur cycle de vie.

Ces quatre exemples témoignent du fait que la Trame verte et bleue revêt, selon les contextes, les environnements et les situations, des réalités différentes.

Chaque responsable local peut ainsi agir à son niveau.

Un projet à dimension socio-économique

Outre l'enjeu écologique qu'elle porte, la Trame verte et bleue constitue un projet socio-économique. Ce projet permet le maintien de l'emploi rural en diversifiant les activités agricoles (maintien de pratiques agropastorales, production de bois-énergie, etc.) et en créant de nouveaux métiers dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Il requiert une nécessaire évolution au niveau de la gestion des espaces, de son intégration dans les documents d'urbanisme, de sa mise en œuvre par le biais d'engagements contractuels, etc. >>>

>>> Aussi, la formation des acteurs du territoire représente-t-elle un véritable enjeu, tout autant que le développement d'une ingénierie de projet adaptée à l'accompagnement de ces mutations dans la gestion des territoires.

Une démarche reposant sur trois niveaux emboîtés

La conception de la Trame verte et bleue repose sur trois niveaux emboîtés :

- des orientations nationales adoptées par décret en conseil d'État (consécutivement à la loi) ;
- des schémas régionaux de cohérence écologique élaborés conjointement par la région et l'État d'ici fin 2012, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et soumis à enquête publique. Ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la Trame verte et bleue à l'échelle régionale ;
- les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et



de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale) qui prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique au niveau local.

« La Trame verte et bleue, une étape majeure pour la préservation de la biodiversité »



Mesure phare du Grenelle Environnement, en quoi la Trame verte et bleue est-elle essentielle à la préservation de la biodiversité ?

La France dispose d'un panel d'outils au service de la protection de la biodiversité : les parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées... Ces politiques de préservation, essentiellement fondées sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, sont indispensables. Cependant, elles ont abouti à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés. C'est pourquoi la Trame verte et bleue nous fait franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.



Odile Gauthier
directrice de l'eau et de la biodiversité
au ministère du Développement durable

Comment l'État se mobilise-t-il sur ce chantier ?

L'État est bien évidemment garant de la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. Mais le succès de ce chantier repose sur une appropriation partagée des enjeux et une adhésion des territoires. C'est pourquoi les services déconcentrés de l'État sont mobilisés dans une volonté de collaboration étroite avec les collectivités.

UNE HISTOIRE DE FILS

Essayons de comprendre ce qu'est la Trame verte et bleue en imaginant un tissu. Les fils de maille et les fils de trame confèrent sa qualité à un tissu : plus les fils sont fragilisés ou manquants, plus le tissu risque de se déchirer. Il faut imaginer que chaque fil de notre trame est une partie de la biodiversité : soit une espèce, soit un milieu, soit un ensemble d'espèces en relation avec son milieu de vie... Au-delà d'un certain seuil de dégradation, c'est tout le tissu (la biodiversité) qui est menacé. Car tout est lié ! C'est pourquoi, nous devons nous soucier de maintenir et/ou de remettre en bon état l'ensemble des fils qui forment le tissu vivant de notre planète. L'homme constitue l'un des fils et son avenir dépend aussi de la qualité de l'ensemble du tissu.



Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques : agir à différents niveaux !



1. PASSAGES À FAUNE

Aménager des passages à faune (et à flore) au-dessus des autoroutes, des voies ferrées, des canaux mais également des passages à amphibiens sous les axes de circulation.



2. ARBRES EN VILLE

Valoriser la nature en ville en concevant des aménagements urbains qui intègrent des plantes locales et diversifiées : alignements d'arbres, haies, herbes folles aux pieds des arbres...



3. OUVERTURES DANS LES CLÔTURES

Dans son jardin ou sur un terrain, prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler.



4. BOCAGE

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inexistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces...



5. EFFACEMENT D'OBSTACLES OU PASSES À POISSON

Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau ou construire une passe à poisson si la suppression est impossible.



6. PAS JAPONAIS

Aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de ces milieux de se déplacer et/ou aux populations de se développer.



« La Trame verte et bleue, un outil d'aménagement du territoire »

En quoi la Trame verte et bleue est-elle un outil d'aménagement du territoire ?

La Trame verte et bleue est une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble du territoire national. Elle nous fait porter un regard nouveau sur la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Ce sont aujourd'hui toutes les politiques publiques, et en particulier d'aménagement du territoire, qui doivent intégrer cette dimension.

Et comment cela se traduit-il concrètement ?

La prise en compte des continuités écologiques au niveau local (intercommunal et communal notamment), dans les documents d'urbanisme ou par la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité aux projets de territoire à diverses échelles. Par exemple, déclinée dans un SCoT*, la Trame verte et bleue participe à une nouvelle organisation spatiale tenant compte tant des dimensions géographiques de l'espace que des dimensions sociales, économiques et culturelles.



Fabienne Allag-Dhuisme
chef de projet Trame verte et bleue au ministère du Développement durable

La collectivité va pouvoir maîtriser son développement urbain en garantissant l'équilibre du territoire, au regard de la préservation des espaces naturels et de la fonctionnalité des écosystèmes.

* schéma de cohérence territoriale

Une démarche bien engagée

Depuis plusieurs années, des acteurs réfléchissent et travaillent à l'élaboration de la Trame verte et bleue, du niveau régional jusqu'à celui d'un parc naturel régional, en passant par le département, la commune... Retours d'expériences.

Au niveau régional

« Il a fallu passer de la stratégie à la pratique »

Depuis quand la région Nord - Pas-de-Calais s'intéresse-t-elle à la Trame verte et bleue ?

L'institution régionale a commencé à travailler sur cette question à partir de 1992 avec l'élection, à sa tête, d'une présidente verte, Marie-Christine Blandin. C'est à cette époque que la direction de l'environnement du conseil régional a été créée et que les premiers jalons de la politique que nous poursuivons depuis lors en matière de biodiversité ont été posés. C'est à partir des expériences du Nord - Pas-de-Calais que les schémas de services collectifs ont identifié les corridors biologiques comme stratégiques.

Comment cette politique a-t-elle pris corps ?

Les premières années ont été consacrées à la sensibilisation et à l'information des acteurs locaux. L'objectif était de faire accepter l'idée que la biodiversité était essentielle pour la région. Ensuite, nous sommes passés à une phase plus stratégique avec la construction du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT). Ce document – qui intègre

la Trame verte et bleue comme une dimension à part entière – a été adopté en novembre 2006 après une longue période de concertation.

Que s'est-il passé depuis fin 2006 ?

Il a fallu passer de la stratégie à la pratique. Chacun des 13 pays qui composent la région a donc procédé à une déclinaison du SRADT au niveau de son territoire, notamment sur le volet Trame verte et bleue qui fait partie des figures imposées. Pour appuyer la démarche, j'ai entrepris d'organiser, dans chacun des 13 pays, une réunion avec tous les acteurs locaux pour expliquer le fonctionnement des continuités écologiques, la nécessité impérieuse, pour notre développement et la résolution de la crise climatique, de restaurer la biodiversité et apporter des informations pratiques sur les techniques de mise en œuvre et les aides financières mobilisables.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Concrétiser le projet en faisant beaucoup et vite ! Pour cela, nous comptons nous appuyer notamment



Emmanuel Cau
vice-président du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat

sur le plan forêt adopté par le conseil régional en mai 2009 et qui prévoit le doublement des surfaces boisées d'ici 30 ans. La forêt est une thématique intéressante parce qu'elle touche à de nombreux sujets : la régulation du climat, la santé ou encore le développement économique. L'agroforesterie constitue, de ce point de vue, une possibilité pour l'agriculture d'aller vers plus de biodiversité.

En quoi la région reste-t-elle pionnière sur ces questions ?

Je citerai deux exemples. Le lancement, en 2009, d'un des premiers observatoires régionaux de la biodiversité et la mise en place prochaine d'une agence régionale du foncier. Cette dernière devrait permettre, à terme, de poser les bases d'un honnête remembrement écologique du Nord - Pas-de-Calais.





Au niveau départemental

« *Le département a pu bénéficier du soutien de plusieurs partenaires* »

En quoi votre département est-il singulier au regard des continuités écologiques ?

L'Isère présente les mêmes caractéristiques que la plupart des départements de montagne. Compte tenu du relief, les activités humaines se concentrent dans les vallées. L'étalement urbain et le développement des infrastructures de transport constituent des barrières qui, peu à peu, deviennent infranchissables pour la faune.

Quel a été le point de départ du travail du conseil général sur ces questions ?

Au début des années 2000, nous avons fait réaliser une étude par le réseau Econat. Ce diagnostic nous a conduits à la mise en place du Réseau écologique départemental de l'Isère (REDI) qui identifie plus de 500 points posant problème pour le déplacement de la faune sur notre territoire. Des actions concrètes ont alors été décidées sur certains grands corridors qui avaient totalement disparu, notamment sur la Cluse de Voreppe et le Grésivaudan.

Avez-vous pu organiser des partenariats sur ces projets ?

Le département a pu bénéficier du soutien de plusieurs partenaires publics et privés : l'État, la région, les chasseurs, les pêcheurs, l'agence de l'eau, la Société des autoroutes de Rhône-Alpes (AREA)... Nous sommes également les premiers en France à avoir obtenu une subvention de l'Union européenne grâce au fonds Feder.

Comment accompagnez-vous les communes de votre département ?

Le conseil général de l'Isère souhaite également promouvoir des corridors biologiques plus petits, au niveau local. Outre la politique de classement en espaces naturels sensibles de certains espaces, nous faisons en sorte que la Trame verte et bleue soit prise en compte de façon systématique dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Nos interventions auprès des communes passent également par de la sensibilisation et des animations spécifiques auprès des élus et du grand public.



Serge Revel
vice-président du conseil général de l'Isère, en charge de l'environnement, maire de Pressins

Le département a-t-il pris d'autres mesures en faveur de la biodiversité ?

Nous avons, par exemple, décidé de mettre en place un fauchage tardif des bords de route et de bannir les herbicides pour l'entretien des bas-côtés. À l'horizon 2012, les communes de l'Isère devront elles aussi s'engager à supprimer les herbicides pour le nettoyage de leurs accotements... Faute de quoi, elles ne pourront plus prétendre à des subventions du conseil général.

Au niveau intercommunal

« *Il était impératif d'encadrer l'étalement urbain* »

Pourquoi avoir mis en avant les continuités écologiques dans le SCoT ?

L'aire urbaine de Rennes est une de celles qui connaît le plus fort taux de croissance depuis une trentaine d'années en France. Il était donc impératif d'encadrer l'étalement urbain pour éviter la création de continuités urbaines entre les bourgs des communes qui envahiraient inéluctablement les zones de campagnes. Dès les années 2000, la question des continuités écologiques a commencé à être intégrée aux plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole. La mise en place du SCoT a permis d'approfondir la démarche et de l'étendre aux quatre autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays de Rennes.

Quelle a été votre mission ?

Nous avons notamment mené un important travail de diagnostic et d'inventaire pour connaître notre territoire en profondeur. Nous avons ainsi pu évaluer l'état des continuités écologiques, repérer les zones de

connexions biologiques, les points contraignants pour le passage de la faune... Et identifier plus de 450 sites sources de biodiversité qui sont aujourd'hui protégés et inconstructibles.

Sur quels thèmes avez-vous mis l'accent ?

La trame bocagère, qui structure le paysage du Pays de Rennes et une grande partie de sa trame verte, fait l'objet d'un traitement particulier. Sa préservation est une priorité et dans les endroits où elle a été détériorée, des mesures incitatives pour sa restauration ont été mises en œuvre. La protection des lisières de forêts et des zones humides fait aussi partie des points clés de la Trame verte et bleue.

Comment avez-vous accompagné les élus ?

Nous avons essayé, à toutes les étapes du processus de réflexion et de mise en place du projet, d'apporter un soutien technique et surtout pédagogique. Aujourd'hui, cet accompagnement se concrétise, par exemple, par l'élaboration d'un guide très concret et très complet sur



Emmanuel Bouriau
écologue, chargé d'études à l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR)

les modes de gestion des différents types de milieux naturels présents sur le territoire, guide qui est actuellement en cours de rédaction.

Peut-on dire que le SCoT a fédéré les élus et renforcé l'identité du territoire ?

Indéniablement, il y a contribué. Les travaux liés à la préservation des milieux naturels et à la promotion des continuités écologiques a permis, de mon point de vue, une meilleure prise en compte du socle territorial et de l'idée d'un patrimoine territorial commun, sur lequel chacun peut agir.





Au niveau communal

« *Différentes structures nous ont aidé techniquement et financièrement* »

Comment avez-vous engagé le travail sur les continuités écologiques ?

Lors de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), en 2002, nous avions dans nos objectifs la réhabilitation et le reclassement d'un espace dédié à un ancien chantier naval désaffecté situé sur les rives de l'Oise. Nous nous sommes alors rapprochés du conseil général des Yvelines et du conseil régional d'Île-de-France pour voir comment nous pouvions opérer et avec quelles aides.



Joël Tissier
premier adjoint au maire de Maurecourt, commune de 4300 habitants dans le département des Yvelines

Avez-vous dû faire réaliser un diagnostic environnemental ?

C'était un préalable incontournable. Le rapport du cabinet spécialisé qui l'a mené a montré que Maurecourt se situait à la rencontre de deux continuités écologiques, une continuité bleue le long de l'Oise et une continuité verte partant de la rivière vers la forêt de l'Hautil et les grands espaces du Vexin. Le secteur des berges est aussi une zone potentielle de champs captants.

Quels moyens avez-vous utilisés pour valoriser ce capital naturel ?

Nous avons racheté les terrains et, en ce sens, classé certains sites en zones naturelles par la commune, ce qui a fait baisser leur valeur. En 2008, le conseil général, sur demande de la commune, a classé une partie des berges en espaces naturels sensibles (ENS). À noter que l'État a pris un arrêté de PPRI* sur ce secteur. Toutes ces mesures, additionnées aux subventions reçues, ont permis à la commune d'acquérir les 3,5 ha du chantier naval et un terrain de 1 ha le jouxtant pour 40 000 €.

Plusieurs acteurs locaux vous ont donc apporté leur concours ?

Effectivement, différentes structures nous ont aidé techniquement et financièrement. Le syndicat mixte Seine Oise, le conseil général, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Yvelines ainsi que le conseil régional d'Île-de-France, et l'agence des espaces verts. Mais aussi la Société des eaux de Fin d'Oise et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) qui ont facilité l'acquisition de certaines parcelles.

Qu'en est-il aujourd'hui de votre projet ?

Les premiers coups de pioche seront donnés à l'automne 2010. À terme, l'ancien chantier naval sera rendu à la nature avec une prairie arborée pour les insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons...), un verger accueillant des espèces rustiques, des friches sèches, une mare pour les batraciens... Quant aux berges basses, des plantes aquatiques y seront réintroduites.

* plan de prévention du risque inondation

Au niveau d'un parc naturel régional

« *Un partenariat qui joue à plusieurs niveaux* »

Quelle était la place des continuités écologiques lors de la création du parc ?

Cette thématique a été prise en compte dès la phase d'élaboration de la charte qui a conduit à la création du parc, en 2004. Il s'agissait alors de réfléchir au devenir du continuum forestier du nord du Bassin parisien et au maintien des populations de cervidés, dans un environnement soumis à une forte pression urbaine et à la présence de nombreuses infrastructures linéaires.

Quelles actions avez-vous menées sur ce sujet ?

Nous avons notamment réalisé des études approfondies pour mieux

connaître les spécificités de notre territoire en terme de réseaux écologiques. Ce travail très pointu nous a permis d'envisager des plans d'actions adaptés aux différents milieux naturels qui ont été identifiés. De ce point de vue, le réseau de landes et de pelouses sableuses, caractéristique de nos emprises boisées, a fait l'objet de recherches particulièrement poussées.

Quel est le rôle du parc par rapport aux élus ?

C'est un partenariat qui joue à plusieurs niveaux : la sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'accompagnement dans la recherche de solutions – par exemple en termes



Jean-Luc Hercent
chargé de mission patrimoine naturel au parc naturel régional Oise - Pays de France

de stratégie foncière et de documents d'urbanisme (zonage, règlement...). Nous veillons également à ce que les projets d'aménagement prennent en compte les réseaux écologiques du territoire.



Didier Olivry
directeur du parc naturel régional de Camargue

« *Il s'agissait de proposer une méthode de gouvernance* »

nouveau principe de la Trame verte et bleue. En d'autres termes, il s'agissait de proposer une méthodologie de gouvernance sur cet enjeu majeur que constitue l'érosion de la biodiversité.

Comment avez-vous travaillé ?

Comme nous en avons l'habitude dans les parcs naturels régionaux, nous avons engagé une très large démarche de participation mobilisant tous les acteurs régionaux (élus, associations, professionnels, scientifiques, services de l'État...). L'objectif était, selon des méthodes de co-construction adaptées, de partager la définition et les types de pressions

exercées sur la biodiversité pour identifier ensemble les leviers d'actions possibles et leurs possibilités de mise en œuvre.

Quel bilan faites-vous de cette expérience ?

Ce projet pilote nous a montré l'importance des questions de gouvernance sur ce domaine de la biodiversité. Il a démontré la grande capacité de mobilisation concrète apportée par la notion de Trame verte et bleue qui peut dépasser le cadre scientifique et naturaliste pour filtrer dans l'ensemble des politiques publiques.



Pour en savoir plus

Sites de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Franche-Comté : www.franche-comte.ecologie.gouv.fr

Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Provence - Alpes - Côte d'Azur : www.paca.ecologie.gouv.fr

Sites de conseils régionaux ou généraux

Région Nord - Pas-de-Calais : www.nordpasdecals.fr/environnement/TVB/TVB.asp

Région Rhône-Alpes : <http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique19>

Région Alsace : www.region-alsace.eu/dn_biodiversite-et-paysages/politique-trame-verte.html

Département de l'Isère : www.corridors-isere.fr

Pour en savoir plus sur les enjeux de la préservation de la biodiversité

Site de l'Année internationale de la biodiversité : www.biodiversite2010.fr

Site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr

Autres

Grenelle Environnement : www.legrenelle-environnement.fr

Atelier technique des espaces naturels : www.espaces-naturels.fr

Museum national d'Histoire naturelle : www.mnhn.fr

Fédération des parcs naturels régionaux de France : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Juin 2010

Réf. Dicom-DGALN/BRO/09039

Crédits photos :

MEEDDM : couverture (frise de gauche à droite) : O. Brosseau - B. Suard - L. Mignaux ; p. 3 : G. Crossay ; p. 5 : O. Brosseau (abeille) - T. Degen (paysage) ; p. 8 : T. Degen (oiseau) - A. Bouissou (portrait) ; p. 9 : L. Mignaux (canal) - T. Degen (promenade dans un parc) - L. Mignaux (paysage) ; p. 12 (frise de gauche à droite) : L. Mignaux - A. Bouissou - T. Degen ; p. 12 (portrait) : G. Crossay ; p. 14 (frise de gauche à droite) : L. Mignaux - O. Brosseau - T. Degen - D. Coutelier ; p. 15 (frise de gauche à droite) : L. Mignaux (x2) - T. Degen - L. Mignaux ; p. 16 (frise de gauche à droite) : A. Bouissou - L. Mignaux (x3) ; p. 19 : T. Degen (rivière + loutre) - O. Brosseau (ville + sauterelle) - A. Bouissou (randonneur sur falaise) - L. Mignaux (paysage méditerranéen) ; 4^e de couverture (de gauche à droite) : L. Mignaux (x2) - O. Brosseau

AUTRE : p. 2 : J.-M. Gobry / DREIF ; p. 13 (portrait) : J.-L. Cornu ; p. 14 (portrait) : F. Pattou ; p. 15, 16, 17 (portraits) : DR ; p. 19 (tracteur) : C. Maitre / INRA



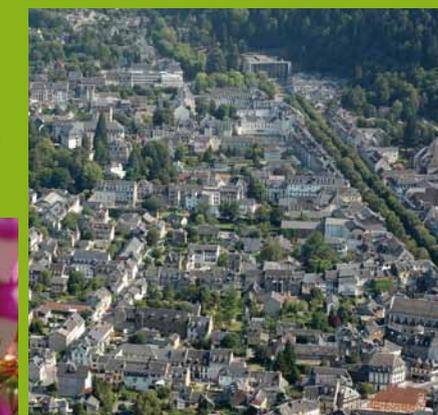
Impression : MEEDDM/SG/SPSSI/ATL2

Brochure imprimée sur du papier certifié écolabel européen



Corridors écologiques :

voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité



Continuités écologiques :

associations de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

Réservoirs de biodiversité :

zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie



Trame verte et bleue :

ensemble des continuités écologiques

le Grenelle Environnement



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
92055 La Défense cedex
www.developpement-durable.gouv.fr

